

FLASH

Participation / Intéressement 2012

Fo revendique une mesure compensatoire

Le Mercredi 28 Mars s'est tenue la **Commission Economique du Comité d'Entreprise**. Lors de cette réunion ont été présentés les éléments permettant de calculer le montant de la Participation et de l'Intéressement sur l'exercice 2012.

PARTICIPATION

Le montant de la participation est appelé « Réserve Spéciale de Participation » (RSP), il est calculé selon une formule légale fixée par le code du travail.

			Année 2012
B	=	Bénéfice net de l'exercice	- 117 034 415 €
C	=	Capitaux propres de l'entreprise	99 377 434 €
S	=	Salaires bruts	44 159 106 €
VA	=	Valeur ajoutée	715 387 353 €

RSP	=	$\frac{1}{2} (B - (5 \times C/100)) \times S / VA$	- 3,8 M€
------------	----------	--	-----------------

Le résultat du calcul étant négatif, il n'y aura pas de Participation au titre de l'année 2012 !

INTERESSEMENT

Le montant de l'Intéressement est fixé par un accord Société, signé en 2010 (reconduction de l'accord de 2007, pour les années 2010, 2011 et 2012).

La formule est basée sur le résultat net de la société.

Le résultat net avant Participation et Intéressement étant négatif (- 1M€), le montant de l'Intéressement au titre de l'année 2012 est donc égal à 0 € !

Considération FO

Nous sommes tous déçus de l'absence de prime de Participation pour la **sixième année consécutive**, de même que de l'absence de prime d'Intéressement, alors que les **objectifs du business plan ont été atteints**.

Les mauvais résultats financiers de Latécoère sont la conséquence de la crise que traverse la société. Pourtant, les délégués FO réaffirment que les salariés ne sont pas les seuls responsables de cette situation, **mais qu'ils en sont les premières victimes !**

C'est pourquoi, le syndicat FO **sensibilise** la Direction pour qu'elle propose **rapidement un moyen de maintenir la motivation des salariés, de récompenser leurs efforts dans l'année du compagnon au cadre**.

Messieurs de la Direction, **nous n'accepterons pas** que les efforts des salariés Latécoère **soient oubliés** par rapport aux efforts des salariés des autres filiales et **les délégués FO seront vigilants** aux pratiques sociales en cours par ailleurs.

A ce titre, l'accord d'Intéressement arrivant à son terme, les négociations vont démarrer pour définir le prochain accord, qui couvrira **les années 2013 à 2015**.

Pour FO, ce nouvel accord devra faire l'objet **d'un nouveau mode de calcul** afin que les efforts fournis par les salariés soient récompensés par **une prime d'Intéressement significative**, sans que les organisations syndicales ne soient obligées de **revendiquer des mesures compensatoires**.

A suivre....